

ÉCONOMISONS L'EAU

Crédit photo : Ph. Fruiter

**APPEL
À PROJETS
2020**

Date limite de
dépôt des dossiers :

**13 mai
2020**

La politique d'information et de sensibilisation de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est menée avec le monde éducatif, associatif, les collectivités et les usagers économiques. Elle a pour but de contribuer à diffuser la connaissance de l'eau et de susciter l'intérêt pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité, à partir de projets ciblés sur un territoire ou sur un public précis.

L'objectif de la politique partenariale est d'intéresser tous les publics à l'eau et de favoriser l'expression des citoyens sur la question de l'eau.

QUELLES SONT LES ACTIONS SOUTENUES ?



- Création de supports d'information : plaquette, brochure, vidéo, exposition, film, application, outils pédagogiques
- Mise en place d'événements : journée thématique, cycle d'animations, projet artistique, conférence

** sont exclus : la réalisation de site internet, l'achat et le développement de drone, les projets techniques, la conception de stratégie de Communication, le renouvellement d'actions déjà menées, les activités habituelles de la structure, les opérations d'aménagement strict (mare, nettoyage de site, sauvegarde d'espèces...).*

À QUI S'ADRESSE CET APPEL À PROJETS ?



- Collectivités publiques
- Etablissements publics
- Associations
- Lycées techniques et agricoles
- Usagers économiques tenant compte des engagements communautaires

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU ?



- Apport d'une participation financière de 50 % des dépenses finançables plafonnée à 30 000,00 €
- Concerne les projets entrainant des dépenses supérieures à 10 000,00 €
- En cas d'atteinte de l'enveloppe budgétaire, l'agence se réserve le droit d'appliquer des critères de priorité en accord avec ses orientations





ÉCONOMISONS L'EAU

QUEL EST LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS ?



Ouverture de l'appel à projets :
27 février 2020

Date limite de dépôt des dossiers :
13 mai 2020

Décision de financement :
Fin mai 2020

OÙ TROUVER LES DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES ?



Les documents sont consultables
et téléchargeables sur le site
www.eau-artois-picardie.fr
-> rubrique Appels à projets



Pour plus d'informations :
Muriel FACQ
m.facq@eau-artois-picardie.fr

COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?



Les dossiers finalisés devront être
déposés **sur le portail des Téléservices**
de l'agence :
<https://teleservices.eau-artois-picardie.fr>

*Vous disposez sur la page d'accueil d'un lien
permettant de consulter la documentation
des Téléservices de l'agence.*



■ Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

AVEC VOUS, PARTOUT OÙ L'EAU SERT LA VIE



Crédit photos : Ph. Frutier